

COMMUNE DE DOMANCY - CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS VERBAL DE LA SEANCE DU 23 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 19
Nombre de membres élus	: 19
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération ou représentés	: 17
Date de convocation	: 15 novembre 2021
Date d'affichage de la convocation	: 15 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-trois novembre dix-huit heures, le conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du conseil municipal en mairie de Domancy, sous la présidence de Monsieur Serge REVENAZ, Maire de Domancy.

ÉTAIENT PRÉSENTS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX SUIVANTS :

Mesdames et Messieurs Serge REVENAZ, Fabienne PEDERIVA, Michel MEDICI, Marie-Paule MOULIN, Christian CHALLAMEL, Sabine SOCQUET-CLERC, Philippe LUX, Jean-Paul MUGNIER, Ivane BUISSON, Philippe PERNAT, Steve CHALLAMEL, Florent MARQUET, Caroline SEIGNEUR, Richard MELENDEZ.

ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Monsieur, Pascale DEDIEU, Pascale DESCHODT, Natacha JACQUEMET et Alain LIONS

ABSENTE : Madame Christine BIBOLLET

POUVOIRS :

- Madame Pascale DESCHODT a donné pouvoir à Monsieur Serge REVENAZ
- Madame Natacha JACQUEMET a donné pouvoir à Madame Marie-Paule MOULIN
- Monsieur Alain LIONS a donné pouvoir à Madame Caroline SEIGNEUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Fabienne PEDERIVA a été désignée comme secrétaire de séance.

OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL

En préambule à ce Conseil Municipal, Monsieur le Maire présente, en son nom, au nom du Conseil Municipal et au nom de l'ensemble des employés, ses sincères condoléances à Madame Pascale DEDIEU et Madame BATIER Marlène.

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Communication ayant été faite, le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2021 est présenté pour signature. PV.

Les points de l'ordre du jour donnant lieu à décision ont été adoptés après délibération par vote à main levée.

INFORMATIONS

Madame Fabienne PEDERIVA se propose comme secrétaire de séance. Cette proposition est retenue.

QUESTIONS À L'ÉTUDE

AFFAIRES TECHNIQUES – REMPLACEMENT CONDUITE ADDUCTION D'EAU POTABLE (AEP)

« Chemin de Crusaz » et « Chemin des Rasses » - Avant-projet technique, pour approbation

Délibération n° : DEL 2021 87

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre de son programme de travaux de renouvellement et de renforcement de son réseau d'eau potable, la commune de Domancy souhaite réaliser le remplacement d'une conduite d'eau potable sur deux secteurs, à savoir « Chemin de Crusaz » et « Chemin des Rasses ».

Les travaux « Chemin de Crusaz »

Une conduite est à remplacer sur ce secteur situé sur la commune de Domancy suite à de multiples casses. Il s'agit d'une colonne principale qui dessert le côté nord de la commune.

Projet

Le projet consiste à remplacer :

-Une conduite de 1969 en fonte grise de diamètre 100 par une conduite en fonte ductile de diamètre 150 sur une longueur de 350 ml et d'une pression 6.8 bars statiques.

Les travaux sont prévus sur le domaine public en tranchée et reprise des branchements pour les mettre aux normes.

Les travaux « Chemin des Rasses»

Une conduite est à remplacer sur ce secteur situé sur les hauteurs de la commune de Domancy.

Projet

Le projet consiste à remplacer :

-Une conduite de 1972 en fonte grise de diamètre 80 par une conduite en fonte ductile de diamètre 100 sur une longueur de 230 ml et d'une pression 6.2 bar statiques.

Suite à de multiples casses (5 en 4 ans) et de la défense incendie qui n'est pas aux normes PI n° 17 d'une pression de 6.2 bar statique et d'un débit de 32 m3 heure à 1 bar, les travaux sont prévus sur le domaine public en tranchée et reprise des branchements pour les remettre aux normes.

Informations complémentaires :

- La Commune de DOMANCY assure la compétence « distribution de l'eau potable » et porte à ce titre le projet en maîtrise d'ouvrage directe.
- Des crédits seront à prévoir pour ces travaux sur Le budget primitif EAU 2022.
- Le projet est présenté pour recherche de financement au CONSEIL DÉPARTEMENTAL et à l'AGENCE DE L'EAU.

Montant estimatif global : 197 553.50 € HT (237 064.20 € TTC)

Projets	Coût en HT (estimation)	Coût en TTC (estimation)
Travaux CRUSAZ	116 178.00 €	139 413.60 €
Travaux RASSES	81 375.50 €	97 650.60 €
Coût estimatif total du projet	197 553.50 €	237 064.20 €

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Considérant ce qui précède,
- Considérant l'avis favorable de la commission technique
- Après en avoir délibéré,
- **À l'unanimité,**
- **APPROUVE** l'avant-projet technique décrit ci-dessus,
- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à apporter la suite qu'il convient, à savoir consultation de prestataires, exécution technique, administrative et financière.
- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à solliciter les demandes de subventions nécessaires au financement de ce projet auprès de l'agence de l'eau et du Département ;

Monsieur Jean-Paul MUGNIER demande s'il s'agit bien de montants prévisionnels.

Le rapporteur confirme que ces montants ont été déterminés suite à un devis quantitatif et estimatif.

Monsieur Richard MELENDEZ fait remarquer qu'il convient d'être particulièrement attentif à la nature des conduites et des travaux à entreprendre.

Monsieur Christian CHALLAMEL précise que dans ces deux chantiers il s'agit de simples conduites, contrairement au « Grandes Vernes » où il a fallu prendre en compte le passage d'une conduite de gaz.

AFFAIRE TECHNIQUE - Adoption du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2020 (RPQS 2020)

Délibération n° : DEL 2021 88

Rapporteur : M. Le Maire

Le rapporteur présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Commune de Domancy.

Le RPQS a été transmis par voie numérique aux membres du conseil municipal.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- À l'unanimité,
- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2020
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

Monsieur le Maire précise que le RPQS a été transmis à tous les conseillers par mail.

Monsieur Jean-Paul MUGNIER fait remarquer que l'on parle d'une régie dans le document remis aux élus.

Madame Fabienne PEDERIVA explique qu'il ne faut pas comprendre ce terme en son sens juridique (une régie a son autonomie financière et juridique), mais au sens d'un service assuré par la collectivité mais disposant de son budget propre.

Le rapporteur fait remarquer que le service Eau de la collectivité a amélioré son taux de rendement qui passe de 75 à 83% ; que les déperditions d'eau passe de 3 à 1,8 m3/km.

Monsieur Christian CHALLAMEL explique que ces bons résultats sont le fruit des efforts faits en matière de travaux sur nos colonnes d'eau qui sont pour la plupart très vieilles. Actuellement de gros travaux ont lieu route des Grandes Vernes ; pour 2022 il est prévu des travaux chemin de la Crusaz et chemin des Rasses. Il restera à prévoir un bouclage au niveau de la Pallud.

Monsieur Jean-Paul MUGNIER note un encours de dette de 100 668 euros.

AFFAIRE TECHNIQUE – Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif 2020 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches (SIABS)

Délibération n° : DEL 2021 89

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Domancy a délégué la compétence assainissement collectif et non collectif au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Bassin de Sallanches (SIABS).

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur la qualité et le prix des services de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020, rappelant notamment que sur la Commune de Domancy le service compte 841 abonnés. 1 344 316 m3 d'effluents ont été traités en 2020 sur le périmètre du SIABS.

Le linéaire géré par le SIABS de réseau est de 181,3 Km dont 24.03 Km sur Domancy.

En termes de tarification, la part fixe est passée de 6 € HT à 7 € HT entre 2020 et 2021 (+ 16,7 %). Sur cette même période la part proportionnelle est passée de 0,96 € HT/m3 à 1 € HT/m3 (+4,16 %).

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** :

- À l'unanimité,
- **PREND ACTE** de la communication qui lui est faite par Monsieur le Maire des rapports annuels sur la qualité et le prix du service de l'assainissement collectif pour l'exercice 2020.

Monsieur Jean-Paul MUGNIER fait remarquer que le SIABS traite plus de 800 tonnes de boues

FINANCES - BUDGET EAU - Décision modificative n°3

Délibération n° : DEL 2021 90

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Cpte	Imputation	Augmentation des dépenses	Diminution des dépenses
701249	Reversement de la redevance pour Pollution d'origine domestique	+ 7 750 €	
61523	Entretien et réparations/biens immobiliers – réseaux		-7 750 €
	TOTAL GENERAL	+ 7 750 €	-7 750 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,
- À l'unanimité,
- **ADOpte la MODIFICATION BUDGÉTAIRE n° 3 du budget de l'eau,**

Le rapporteur précise que cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021.

FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - Décision modificative n° 2

Délibération n° : DEL 2021 91

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Cpte	Imputation	Augmentation des dépenses	Diminution des dépenses
2031 20422	<u>20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u> Frais d'études Bâtiments et installations	+ 4 000 €	-4 000 €
	TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT	+ 4 000 €	- 4 000 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Entendu l'exposé ci-dessus et après délibération,
- À l'unanimité,
- **ADOpte la MODIFICATION BUDGÉTAIRE n° 2 du budget PRINCIPAL,**

Le rapporteur précise que cette décision modificative ne modifie pas l'équilibre budgétaire de l'exercice 2021 ; la modification consiste à passer des écritures du compte 2031 au compte 20422

PROGRAMME : CONSTRUCTION D'UNE HALLE ET REQUALIFICATION DE L'ESPACE PUBLIC DE LA TOUR CARRÉE – RECHERCHE DE FINANCEMENT

Délibération n° : DEL 2021 92

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la délibération n° 2021 032 en date du 14 avril 2021 adoptant le projet de création d'une halle communale aux abords de la mairie et de la salle polyvalente, avec aménagement des espaces publics.

Vu la délibération n° 2021 056 en date du 03 juin 2021 approuvant la convention proposée par le Conseil d'Architecture de l'Urbanisme et de l'Environnement pour l'organisation d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure adaptée, relative au projet de construction d'une halle et l'aménagement des espaces publics aux abords de la mairie et de la salle polyvalente de la « Tour Carrée »,

Afin de mettre ce projet en œuvre, la commune souhaite déposer plusieurs demandes d'aides financières. Dans ce contexte, le plan de financement est le suivant :

PRÉVISION DE FINANCEMENT :

- Aide de l'État (DETR)
- Aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes,
- Bonification par la filière Bois
- Aide du Conseil Départemental
- Recours à l'emprunt et / ou Autofinancement communal

Plan de financement envisagé :

COUT ESTIMATIF DU PROJET

899 650 € H.T.

FINANCEMENT ÉVALUÉ			
Aide de l'ÉTAT sollicitée auprès de M. Le Préfet de la Haute-Savoie - (Dossier à déposer)	DETR : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux	179 300 €	20%
Aide de la RÉGION AUVERGNE RHÔNE ALPES (Demande à constituer)	Dotation centre bourg	179 300 €	20%
Aide du DÉPARTEMENT- (Demande à constituer)	CDAS	179 300 €	20%
Autofinancement sur fonds propres et / ou autofinancement - (Dépendra des aides accordées)	Commune	269 895 €	40 %
TOTAL		899 650 €	100%

L'avis de l'assemblée délibérante est à présent requis.

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- **À l'unanimité,**
- **ADOpte** ce projet d'investissement pour un coût estimatif de 899 650 € H.T.,
- **ARRÊTE** les principes de modalités de financement : recherche de subventions, recours à l'emprunt, autofinancement,
- **AUTORISE** M. Le Maire à rechercher les meilleures conditions de financement et à solliciter l'aide de l'État par le biais de M. Le Préfet de la Haute-Savoie, du **CONSEIL REGIONAL AUVERGNE RHONE-ALPES**, du **DEPARTEMENT** de la **HAUTE-SAVOIE** et de tout autre organisme susceptible d'accorder des subventions pour ce projet, à prospecter les établissements bancaires pour recours à l'emprunt,
- **CHARGE** M. Le Maire du suivi administratif et financier de ce dossier.

Madame Caroline SEIGNEUR, Messieurs MARQUET et MELENDEZ souhaitent avoir un peu plus d'informations sur ce dossier. Le coût de ce projet leur semble élevé, ce montant a-t-il été validé et est-il définitif ?

Monsieur Serge REVENAZ explique que la commune va retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de ce programme. Le maître d'œuvre retenu devra établir un programme qui définira clairement les attentes des élus : tout n'est pas arrêté de façon définitive, ce projet peut évoluer tant dans sa conception que dans son coût définitif.

Pour l'heure la présente délibération a pour objet d'autoriser le Maire à solliciter des subventions ; les dossiers de subventions sont à déposer avant le 26 novembre 2021 auprès des services de la préfecture.

PROGRAMME : AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE– RECHERCHE DE FINANCEMENT

Délibération n° : DEL 2021 93

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la délibération n° 2021 001 en date du 02 février 2021 approuvant l'acquisition de 3 locaux dont 2 contigus situés sur la parcelle A 3072, à l'adresse 320 Route de Létraz.

Monsieur le Maire propose que ces 3 locaux soient réaménagés afin de permettre l'installation de la bibliothèque, actuellement hébergée dans le bâtiment de la Tour Carrée

Le montant des travaux s'élèverait à environ **80 000 €**.

Des aides financières peuvent être sollicitées, notamment auprès :

- De l'État : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes
- De la Région
- Du Département
- De Savoie biblio

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- **À l'unanimité,**
- **APPROUVE** le réaménagement des locaux afin de permettre l'installation de la bibliothèque
- **AUTORISE M. Le Maire** à solliciter toutes les subventions auxquelles la commune de DOMANCY peut prétendre,
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de ce dossier.

PROGRAMME : MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE – CHOIX DE L'ASSISTANT MAITRE D'OUVRAGE

Délibération n° : DEL 2021 94

Rapporteur : Mme Fabienne PEDERIVA

Dans le cadre de la construction de la Maison de Santé Pluridisciplinaire, la Commune de Domancy souhaite se faire accompagner d'un Assistant Maître d'Ouvrage. Il est précisé la Commune de Domancy reste Maître d'ouvrage de ce projet. Pour se faire, un avis à candidature a été lancé. Quatre candidats ont répondu à cette consultation. Suite aux différentes offres présentées, le cabinet AMOME représenté par Monsieur Olivier GRANGER a été retenu.

DÉCOMPOSITION DE L'OFFRE DE LA SOCIÉTÉ AMOME CONSEILS - DEVIS

		Mission AMO pour la maison de la santé	
		Olivier GRANGER - directeur de projet	
		Nombre de jours	
		sur site	en bureau
PHASE 1	Faisabilité - pré programmation (qualité, coûts, délais	1.5	1.5
PHASE 2	Programmation technique détaillée	2.5	4
PHASE 3	Organisation consultation maitre d'œuvre sans concours et autres prestations : SPS - Contrôle techn. - DO	2.5	5
PHASE 4	Suivi des études et des prestataires	6.5	6.5
TOTAL		13	17
Prix de journée forfaitaire (euros HT)		750.00 €	700.00 €

	Montant honoraires Euros H.T.	TVA	Montant honoraires Euros T.T.C.
Coût phase 1	2 175.00 €	435.00 €	2 610.00 €
Coût phase 2	4 675.00 €	935.00 €	5 610.00 €
Coût phase 3	5 375.00 €	1 075.00 €	6 450.00 €
Coût phase 4	9 425.00 €	1 885.00 €	11 310.00 €
COÛT TOTAL	21 650.00 €	4 330.00 €	25 980.00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL :

- Après en avoir délibéré,
- **14 voix pour et 3 abstentions**
- **APPROUVE** le choix de l'AMO
- **CHARGE M. Le Maire** du suivi administratif et financier de ce dossier.

Madame Caroline SEIGNEUR demande où sera construite la Maison de la Santé.

Monsieur Serge REVENAZ précise que ce n'est pas la question à l'ordre du jour ; cependant ce point sera abordé lors des questions diverses.

Certains élus souhaitent savoir quelle sera la mission de l'AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage).

Madame Fabienne PEDERIVA explique que les élus et le personnel communal ne disposent pas des compétences nécessaires à l'élaboration du programme de construction de la Maison de la Santé. C'est la mission de l'AMO d'accompagner le Maître d'ouvrage, à savoir la commune, dans la réalisation de son cahier des charges et dans le suivi de ce projet. C'est lui qui assistera la commune dans toutes ses démarches.

Madame PEDERIVA précise qu'une première réunion de travail est prévue le 29 Novembre à 17.30 H : tous les élus qui le souhaitent sont invités à cette session de travail.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe les élus que la commune a été sollicitée pour l'acquisition du terrain qui se trouve juste en face de la Mairie. Le service des Domaines a été sollicité pour une évaluation financière de ce terrain. Ce dossier est en cours de finalisation et sera présenté au prochain Conseil Municipal que se tiendra le 14 décembre 2021.

Monsieur MARQUET souhaite savoir si une réponse a été donnée par notre avocat quant à la construction de 44 logements sociaux dans le programme Bouygues.

Nous sommes en attente de la réponse de l'avocat que la commune a sollicité sur cette affaire.

Madame Caroline SEIGNEUR demande plus d'informations quant à la vente de la scierie proche du Nant d'Arbon.

Monsieur le Maire répond qu'une annonce a été passée sur le « Bon Coin ».

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL A M. Le MAIRE (pour information au conseil municipal, suite à la délibération du 03 juin 2020)

DPU Décisions de renonciation prises par le Maire			
B3385/B3387/B3531/B3535	3134 route du Cruet	Ferme	Décision de renonciation
B582/B3133/B3134/B3136	30 zone commerciale de la Pallud	Maison	Décision de renonciation

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance composée des délibérations numéros 2021 087 à 2021 094 est levée à 19 heures.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2021 - FEUILLET DE CLÔTURE

N°	Domaine	Sujet
087	Affaire Technique	Avant-projet technique, pour approbation – Remplacement conduite AEP « Chemin de Crusaz » et « Chemin des Rasses »
088	Affaire Technique	Adoption du RPQS 2020 -
089	Affaire Technique	Présentation des Rapports sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'assainissement collectif et non collectif 2020 - SIABS
090	Finances	Budget Eau – DM n° 3
091	Finances	Budget Principal – DM n° 2
092	Finances	Programme : construction de la Halle et aménagement de l'espace public : Recherche de financement
093	Finances	Programme : Aménagement de la bibliothèque - Recherche de financement
094	Finances	Programme : Maison de Santé pluridisciplinaire – Choix de l'AMO

